

LIVRE BLANC

SCHÉMAS COMPTABILISATION DE L'AFFACTURAGE

Contrat data factoring
non géré par le factor,
sans recours



BNP PARIBAS
FACTOR

factor.bnpparibas

CE DOCUMENT
EST CONFIDENTIEL

La présente note est diffusée à titre purement indicatif. La responsabilité de BNP Paribas Factor ne pourra en aucun cas être engagée au titre des présentes, notamment dans le cas où vous subiriez un préjudice dans la gestion de votre comptabilité ou tout éventuel redressement fiscal suite à votre interprétation des présentes. Ce document contient des informations d'ordre général, en cas de différence entre les informations présentes dans ce document et votre contrat d'affacturage applicable à votre situation. Par ailleurs, cette information a été émise uniquement à votre attention ainsi qu'à celle de vos services comptables à l'exclusion de toutes autres personnes.

Toute diffusion est interdite sauf autorisation expresse de BNP Paribas Factor.

ÉDITO

Cher lecteur,

Nous sommes heureux de vous présenter ce livre blanc «Comptabilisation de l'affacturage», qui a pour ambition de mieux servir les entreprises que nous accompagnons au quotidien.

En vous proposant une illustration du traitement comptable des différentes opérations liées à votre contrat d'affacturage, nous espérons vous donner ainsi une grille de lecture complémentaire à son fonctionnement.

Cet outil pédagogique mis à votre disposition par BNP Paribas Factor, et réalisé par le Cabinet Bricard, Lacroix et Associés, sous la direction de Madame Agnès Bricard, Présidente d'Honneur du Conseil de l'Ordre des Experts Comptables, vous permettra de traduire efficacement les mécanismes de comptabilité générale de nos solutions d'affacturage.

Il vous permettra également d'optimiser les nombreuses données mises à votre disposition dans votre espace client BNP Paribas Factor.

Les modèles présentés dans ce livre blanc sont proposés à titre d'exemples. Aussi, nous vous invitons à vous rapprocher de votre expert-comptable ou commissaire aux comptes afin de valider les schémas en fonction de votre configuration individuelle.

Très bonne lecture !



Eric Turbot,

Directeur Général Délégué au Commerce,
BNP Paribas Factor

L'affacturage est aujourd'hui un mode de financement de plus en plus utilisé par les entreprises en tant que solution courante de mobilisation du poste clients.

Pour autant, les services comptables des entreprises ne sont pas toujours préparés à la gestion et à l'utilisation des solutions d'affacturage. Les difficultés rencontrées se concentrent sur les schémas de comptabilisation et sur l'utilisation optimale des informations et des solutions disponibles sur l'espace client des sociétés d'affacturage.

C'est la raison pour laquelle nous avons accepté la proposition de BNP Paribas Factor d'intervenir aux côtés de leurs services, pour élaborer un outil pédagogique adapté à chacun des contrats d'affacturage, qui permettra aux services comptables des entreprises de bénéficier des avantages de l'affacturage avec plus de facilité.



Agnès Bricard

Présidente d'Honneur du Conseil de l'Ordre
des Experts Comptables

SOMMAIRE

1.

POINTS CLÉS DE VOTRE CONTRAT ET LEXIQUE

p.6

2.

LE SUIVI DE VOS COMPTES – POINTS DE CONTRÔLE

p.10

3.

ÉCRITURES À COMPTABILISER DANS LES « COMPTES SOCIAUX »

p.18

3.1. Les comptes à ouvrir dans votre comptabilité peuvent être les suivants
p.20

3.2. Écritures comptables les plus courantes à enregistrer
p.21

3.2.1. Décompte de prise en charge définitive

3.2.2. Divers avis de débit et de crédit qui vous sont adressés avec le décompte de prise en charge définitive

3.2.3. Votre demande de déblocage de fonds en fonction du solde disponible sur votre compte courant, après prise en compte de votre cession de factures

3.2.4. Écritures à passer après la prise en charge des factures et le décaissement de l'avance qui vous a été faite

3.2.5. Écritures à comptabiliser lors des paiements par vos clients des factures cédées sur le compte encaissements BNP Paribas

3.2.6. Écritures à comptabiliser lors de la remontée de paiement du client effectué sur le compte encaissements BNP Paribas à BNP Paribas Factor (compte 90 : règlements reçus data factoring)

3.2.7. Lors de l'arrêt de vos comptes annuels

4.

EXEMPLES DE RAPPROCHEMENTS

p.26

5.

NORME IFRS 9

p.30



POINTS CLÉS DE VOTRE CONTRAT ET LEXIQUE

CONTRAT DATA FACTORING

Le contrat « data factoring » repose sur la cession périodique de l'ensemble de vos encours clients ; cette solution s'appuie sur le financement d'un stock de créances, régulièrement réactualisé, via l'envoi de fichiers à partir de votre espace client BNP Paribas Factor.

Ces fichiers (correspondant à un grand livre clients lettré afin qu'il ne reste que les factures non payées, diminuées des avoirs non imputés) nous permettent de suivre l'antériorité des créances qui nous sont cédées.

Nous comparons les data N-1 avec les data N. Suite à cette comparaison nous distinguons les factures lettrées et la nouvelle facturation. Notre système calcule de lui-même le montant des nouvelles factures diminué des avoirs.

VOTRE CONTRAT EST NON GÉRÉ

Conformément au mandat de gestion que vous a consenti BNP Paribas Factor, vous gérez et recouvrez vos créances. Selon les cas, les acheteurs sont, ou non, notifiés de la cession. Si la cession est notifiée, la mention de subrogation prévue au contrat sera à apposer sur les factures cédées. Si la cession n'est pas notifiée, aucune mention n'est requise, sauf cas prévus au contrat.

Le compte bancaire BNP Paribas sur lequel les créances cédées à BNP Paribas Factor seront encaissées appartient à BNP Paribas Factor.

- Lorsque la cession de créances est notifiée auprès de vos clients, l'intitulé

de compte (compte d'encaissement) est « BNP Paribas Factor ».

- Lorsque la cession de créances n'est pas notifiée auprès de vos clients, l'intitulé de ce compte (compte d'encaissement) est « votre nom » afin de permettre la confidentialité.

Vous aurez un accès web pour visualiser l'ensemble des écritures enregistrées sur ce compte via votre espace client dénommé « Gestion des Opérations ».

Remarque :

Lors de la cession suivante d'un encours de créances, seules les nouvelles factures seront financées (flux). Un contrôle strict (ajustement de situation) sera fait (via la gestion du compte 90 : cf page 24 de notre livret) pour déterminer les factures cédées précédemment et ne figurant plus dans la nouvelle cession.

Ce n'est que lorsque tous les écarts subsistant auront été expliqués (factures anciennement cédées, n'ayant pas fait l'objet d'un règlement ou d'un avoir, et ne figurant plus sur la nouvelle cession de créances) que le financement correspondant à la nouvelle cession d'encours pourra être débloqué. Seules les nouvelles factures seront financées.

LA GESTION SANS RECOURS DE VOTRE CONTRAT

BNP Paribas Factor renonce à tout recours à votre encontre en cas d'insolvabilité des acheteurs

préalablement agréés par BNP Paribas Factor dans les conditions prévues au contrat, sauf en cas de survenance de l'un des événements définis au contrat donnant lieu au paiement par le Client d'une obligation d'indemnisation.

LES CLIENTS DE VOTRE ENTREPRISE AGRÉÉS PAR BNP PARIBAS FACTOR AU TITRE DE VOTRE CONTRAT D'AFFACTURAGE

Ils sont dénommés « acheteurs » (ou également « débiteurs »).

L'AGRÉMENT

Il s'agit du montant maximum des créances relatives à un acheteur à hauteur duquel BNP Paribas Factor accepte de prendre en charge le risque d'insolvabilité dans les conditions et les limites déterminées dans votre contrat d'affacturage.

Dans l'hypothèse où vous souscrivez à une assurance externe, BNP Paribas Factor aura la qualité de co-assurée et sera bénéficiaire des indemnités versées par l'assurance au titre des créances cédées. BNP Paribas Factor alignera le montant de ses agréments sur ceux de l'assurance. Toutefois, BNP Paribas Factor pourra dans certains cas délivrer des agréments inférieurs à ceux de l'assurance, voir même refuser d'agréer un acheteur accepté par l'assurance.

BNP Paribas Factor ne vous accordera pas de nouveau financement sur un

acheteur si le montant des encours détenus sur celui-ci dépasse le montant de l'agrément. En revanche, BNP Paribas Factor pourra accepter à titre exceptionnel de mettre à votre disposition une enveloppe de financement sur des créances non garanties en raison d'un dépassement de l'agrément. Dans ce dernier cas, le financement sera avec recours et vous porterez tout risque d'impayé sur les créances des acheteurs concernés.

LE REVOLVING

Si au moment de la cession d'un encours, le plafond de l'agrément présent sur un acheteur est atteint, la partie de la créance excédant ce plafond ne sera pas financée.

Ce contrôle est effectué à chaque achat d'encours. De ce fait, des factures qui n'avaient pas été financées lors d'une précédente cession, peuvent devenir finançables lors d'une nouvelle cession d'encours :

- suite à l'actualisation de l'agrément donné à cet acheteur,
- ou à la réduction de son encours suite aux paiements qu'il a effectués entre les deux cessions de data.



**LE SUIVI
DE VOS COMPTES**

-

**POINTS
DE CONTRÔLE**

Sur votre espace client BNP Paribas Factor, dénommé «Gestion des Opérations», vous avez accès à de nombreuses informations sur votre contrat et son fonctionnement.

Nous développons ci-après les informations qui peuvent intéresser plus spécifiquement vos services comptables en vue de la gestion dynamique de votre contrat, de la comptabilisation des écritures et, enfin, des contrôles comptables à opérer.



Notre exposé reprend les informations qui figurent sur votre espace client.



Une page d'accueil présente une synthèse.



Notre exposé est rédigé dans l'ordre des onglets qui apparaissent sur votre espace client.

1. ONGLET « ACHETEUR »

Cet onglet (accessible dans le sous-onglet «**Liste**»), présente la liste des acheteurs par établissement.

Ne pas hésiter à demander une augmentation de votre plafond dès lors que vous avez connaissance d'une facturation à venir qui entraînera un dépassement du plafond, étant précisé que cette demande fera l'objet d'une étude de la part de BNP Paribas Factor qui sera libre de l'accepter ou de la refuser.

Lorsque l'encours utilisé dépasse le montant garanti, vous pouvez vous reporter au suivi du compte par acheteur (cf. onglet «**Compte**» ci-après) pour examiner le détail des factures non encore payées et composant l'encours.

2. ONGLET : « COMPTE »

Le tableau de synthèse mentionne le solde de tous les comptes ouverts dans le cadre de votre contrat.

Les détails sont disponibles dans l'onglet «**Compte**».

- **Compte courant** : vous permet de visualiser l'ensemble des opérations relatives à votre contrat d'affacturage tant au débit qu'au crédit. Le solde de votre compte courant d'affacturage vous permet de déterminer le montant du financement que vous pouvez demander (sous réserve des déductions de commissions et des opérations en cours).

- **Indisponible** : ce montant correspond aux cessions de créances que vous avez transmises à BNP Paribas Factor et qui n'ont pas donné lieu à financement de notre part.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce montant en indisponible :

- Factures non couvertes par une garantie,
- Factures mises en indisponible par le gestionnaire au moment de l'achat,
- Factures échues et faisant l'objet d'un définancement, qui peut résulter d'un dépassement du délai de paiement contractuel ou faire suite à un litige,
- Quotité Non Financée (QNF), certains dossiers peuvent avoir des QNF, il s'agit de rétentions (%) sur chacune des créances remises,
- Créances relatives à un « acheteur inconnu », le système ne parvenant pas à identifier les créances remises, le gestionnaire commercial se rapprochera alors de vous.

Si l'absence de financement s'explique par un refus d'agrément de l'acheteur, le montant de la créance relative à cet acheteur redeviendra disponible lors de la nouvelle cession d'encours de data. Son montant sera porté au crédit de votre compte courant d'affacturage tandis que le définancement sera traité par un débit.

• **CpStat-Financement** : ce compte n'a pas d'intérêt pour la comptabilisation des écritures de factoring ; c'est un renseignement qui vous est donné sur le montant que vous auriez à payer pour mettre fin au contrat d'affacturage.

• **Fonds de Garantie (FG) constitué** : ce compte enregistre au crédit, les retenues de garantie prélevée lors d'une cession d'un encours de créances ayant pour objet de garantir les éventuelles retenues faites par l'acheteur au moment du règlement de la créance. Au débit, il indique les restitutions à votre profit de retenues de garantie opérées lors des paiements des débiteurs, ou à un autre moment selon les termes du contrat d'affacturage.

• **Réserve affectée** : il peut y avoir une ou plusieurs réserves affectées de constituées en fonction du contrat qui a été signé, ayant notamment pour objet de payer les ristournes de fin d'année aux acheteurs (ristournes de fin d'année (RFA) ou les participations publicitaires (PP)).

Vous pouvez aussi y retrouver des réserves affectées permettant à BNP Paribas Factor de payer directement l'URSSAF ou le Trésor Public dans des cas spécifiques.

• **Intérêts précomptés** : il s'agit des intérêts perçus sur la base de la durée prévisionnelle de financement selon la formule :

Intérêts précomptés =

Montant financé

* (Taux de financement annuel/360 jours)

* Durée prévisionnelle de financement.

• **Intérêts postcomptés** : si prévus

dans le contrat. Cela correspond aux intérêts perçus sur la durée réelle du financement. Le calcul est enregistré en fin de période ou en début de mois suivant.

• **Compte 90 : Règlements reçus Data Factoring** : ce compte enregistre quotidiennement la remontée des encaissements reçus de vos clients sur le compte encaissements ouvert chez BNP Paribas, avec un jour de décalage. Ces encaissements sont remontés individuellement.

Vous devez imputer les règlements portés sur le compte 90 à partir du compte encaissements (qui dispose de libellés contrairement au compte 90).

Le compte 90 doit impérativement être à 0 : ce qui signifie que pour toutes les factures lettrées, BNP Paribas Factor a bien reçu le règlement de la facture.



Votre gestionnaire procédera aux ajustements nécessaires pour solder ce compte et notamment :

- En cas de règlement direct reçu par vous, il passera une écriture pour créditer le compte 90, et débiter votre compte courant ouvert dans nos livres ;
- En cas d'escomptes, ou d'avoirs non soldés, il passera une écriture pour créditer le compte 90 et débiter votre compte courant ouvert dans nos livres ;
- En cas de factures non cédées, il passera une écriture pour débiter le compte 90 et créditer votre compte courant ouvert dans nos livres ;

3. ONGLET « ENCOURS »

Des informations sur les encours figurent sur le « **Tableau de synthèse** ».

Les encours remis à BNP Paribas Factor sont classés en sous-catégories :

- L'encours total utilisé avec une ventilation entre l'encours garanti et l'encours non garanti.

Le contrat peut prévoir un financement de créances non garanties.

- La ventilation de cet encours en : ERNE (effets reçus non échus) et hors ERNE.

À l'intérieur de l'onglet « Encours », trois sous-onglets sont accessibles

> **LE TABLEAU DE BORD CONTRAT :**

- **Chiffre d'affaires du mois** : chiffre d'affaires cédé au factor par le client, sur le mois en cours.
- **Chiffre d'affaires de l'année** : chiffre d'affaires cédé au factor par le client sur l'année.
- **Chiffre d'affaires de l'année précédente** : chiffre d'affaires cédé au factor par le client sur l'année précédente.
- **Plafond autorisé contrat** : montant maximum des encours pouvant être achetés.
- **Encours utilisé (ERNE inclus)** : montant des créances achetées par BNP Paribas Factor lors de la dernière cession de balance.

> **LE TABLEAU DE BORD ENTREPRISE :**

Il est basé sur le numéro de Siren de l'entreprise, il s'agit d'un Siren/Raison sociale.

Il reprend, pour chaque débiteur, les encours échus et non échus, avec une ventilation par date (1 à 30 jours, 31 à 60 jours, + 60 jours et total) et un total général avec une dernière colonne mentionnant le montant autorisé.

Montant autorisé = montant garanti, soit le montant de la garantie allouée par BNP Paribas Factor ou assurance externe.

> **LE TABLEAU DE BORD ACHETEUR :**

Il est basé sur le numéro Siret, plus précis, on parle d'un Siret, par établissement.

Il reprend les mêmes données que le tableau de bord entreprise. Il reprend le chiffre d'affaires du mois, de l'année en cours (N) et de l'année précédente.

4. ONGLET « FACTURE/ AVOIR »

Cet onglet n'est pas utilisé dans le cadre des cessions de créances d'un contrat Data Factoring, à l'exception de la partie « **état des remises** » sur laquelle vous pouvez suivre le traitement de votre dernière cession de créances et vous pouvez transmettre des pièces justificatives.

Le décompte de prise en charge définitive est disponible dans l'onglet « **édition** » et vous est adressé à chaque achat d'encours de créances.

Le décompte de prise en charge définitive à utiliser pour comptabiliser les écritures de cession de créances est également accessible dans l'onglet « **édition** ».

5. ONGLET « FINANCEMENT »

Cet onglet mentionne le montant maximum qui sera automatiquement décaissé sur votre compte bancaire selon les modalités définies au contrat.

Quatre lignes sont mentionnées dans le « **Tableau de synthèse** » :

- Le droit à financement disponible
- Les montants en attente de validation (demandes de financement faites mais non encore validées par BNP Paribas Factor)
- **Montant disponible =**
Droit au financement disponible
– Montant en attente de validation
- Avis de débit / crédit

Le montant disponible est le montant de financement auquel vous pouvez prétendre, hors commissions (commission de financement et autres tarifications annexes).

6. ONGLET « REVOLVING »

Vous pourrez retrouver sur cet onglet le classement de vos factures, pour un acheteur, ou pour l'ensemble de vos acheteurs, ou pour une facture précise.

7. ONGLET « RECOUVREMENT »

Vous pourrez consulter le détail des recouvrements relatifs aux factures qui nous ont été cédées.

Vous pourrez également utiliser cet onglet pour vérifier les règlements ou les imputations des 30 derniers jours ou sur la période que vous désirez.

8. BALANCE ÂGÉE DES ACHETEURS DANS LE TABLEAU DE SYNTHÈSE

Le « **Tableau de synthèse** » comporte des renseignements sur la balance âgée des créances remises à BNP Paribas Factor.

Cette balance est ventilée avec mention 30 jours, 60 jours, 90 jours et plus de 90 jours, en :

- Encours échu
- Encours non échu
- ERNE (effets reçus non échus).

Le total de la balance âgée correspond aux encours, arrêtés la veille au soir, ce qui explique les écarts relevés avec le montant des encours.

Le détail des factures échues non soldées est visible dans l'onglet « Recouvrement ».

Le total de la balance âgée correspond au montant des créances cédées à BNP Paribas Factor qu'elles aient ou non été financées.



ÉCRITURES À COMPTABILISER DANS LES

« COMPTES SOCIAUX »

COMPTE TENU DU FONCTIONNEMENT
DU CONTRAT DATA FACTORING
ET DES CONTRAINTES LIÉES
À LA TRANSMISSION DES FICHIERS
DE FACTURES À BNP PARIBAS FACTOR,
LE LETTRAGE DES COMPTES CLIENTS
EST INDISPENSABLE.

3.1 LES COMPTES À OUVRIR DANS VOTRE COMPTABILITÉ PEUVENT ÊTRE LES SUIVANTS :

- **Compte courant ouvert** au nom de votre société dans les comptes BNP Paribas Factor : l'ouverture d'un compte est habituellement un compte de la classe 5 dans la mesure où le solde de ce compte est disponible pour votre entreprise : **517xxx** selon Plan Comptable Général (PCG) (Autres organismes financiers) avec possibilité d'utiliser si vous le préférez un compte **512xxx**
- **Fonds de garantie** : ce fonds de garantie varie à chaque cession d'encours : **467xxx**
- **Indisponible** : créances cédées non financées : **4671xx**
- **Commission d'affacturage** : **622500**
- **Commission de financement** : **668000**
- **Frais annexes** : en fonction de la nature des frais
- **Fonds de réserve affecté** (sous-traitants, coopération commerciale, ...) : **4670xx**
- **Compte d'encaissement ouvert par BNP Paribas Factor** sur lequel vos clients vont régler les factures que vous avez cédées à BNP Paribas Factor : **5121xx**
- **Encours de créances cédées à BNP Paribas Factor** : **9BNPPF**

Par la subrogation, BNP Paribas Factor devient propriétaire des créances cédées dès que vous recevez le paiement sur votre compte d'affacturage. Il est précisé que seul votre commissaire aux comptes pourra déterminer si les créances cédées sortent de la comptabilité au jour de la cession et qu'aucune écriture n'aura donc à être comptabilisée lors des paiements qui seront faits ultérieurement par vos clients auprès de BNP Paribas Factor.

Dans ce schéma, votre commissaire aux comptes pourra déterminer si vous disposez ou non dans votre comptabilité du détail des créances clients restant à encaisser.

Si BNP Paribas Factor vous a consenti un mandat de gestion, vous devrez en assurer le recouvrement et devrez nous fournir lors de la prochaine cession d'encours, des fichiers de factures restant à encaisser et des avoirs restant à imputer.

Pour vous donner la possibilité de faire ce suivi et pour isoler de votre comptabilité les créances qui nous ont été cédées, nous vous proposons de créer un compte auxiliaire client **« créances cédées à BNP Paribas Factor : en cours » 9 BNPPF**.

L'utilisation de ce compte vous permettrait de :

- conserver dans vos comptes clients individuels l'historique des opérations,
- présenter un solde du compte général client, ne reprenant que les créances non cédées à BNP Paribas Factor.

Remarque :

Il ne nous semble pas nécessaire d'ouvrir dans votre comptabilité un compte « miroir » du compte 90 « règlements reçus data factoring ».

En effet, cela vous amènerait à doubler le nombre d'écritures à enregistrer dans votre comptabilité, alors que ce compte 90 doit être soldé, et que c'est vous-mêmes qui avez la main pour faire les imputations de ces règlements sur notre site.



Les présentes informations étant données à titre purement indicatif, il convient de vous rapprocher de votre expert-comptable et de votre commissaire aux comptes lesquels sont les seuls habilités à vous donner leur avis pour vous aider à choisir la solution la mieux adaptée à votre entreprise.

3.2 ÉCRITURES COMPTABLES LES PLUS COURANTES À ENREGISTRER :

REMARQUE PRÉALABLE :

Les écritures comptables que nous vous proposons ci-après sont calquées sur les écritures qui figurent dans les documents émanant de BNP Paribas Factor :

- Décompte de prise en charge
- Compte courant ouvert à votre nom
- Compte règlements reçus data factoring
- Compte d'encaissements transmis par BNP Paribas.

Ces schémas d'écritures vous faciliteraient le rapprochement entre votre comptabilité et les divers états émanant de BNP Paribas Factor.

3.2.1. Décompte de prise en charge définitive : accessible dans « Édition en ligne » et « ce document vous est adressé ».

Sur la base d'un décompte de prise en charge mentionnant la cession de quatre factures d'un montant total de 10 000 € dont une facture de 1 000 € qui sera finançable sur le compte indisponible.

Écritures à passer à partir du décompte	Débit	Crédit
La cession des créances		
9BNPPF Créances cédées au factor		10 000
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	10 000	
Créances qui ne seront pas financées, visible dans le compte « indisponible » :		
467000 Créances cédées non financées	1 000	
517000 Compte courant BNP Paribas Factor		1 000

3.2.1. Divers avis de débit et de crédit qui vous sont adressés avec le décompte de prise en charge définitive

Le montant de la commission d'affacturage

622500 Commission d'affacturage	50	
445660 TVA à récupérer	10	
517000 Compte courant BNP Paribas Factor		60

Les prélèvements pour le fonds de garantie et le fonds de réserve

	Débit	Crédit
275000 Fonds de garantie	1 000	
517000 Compte courant BNP Paribas Factor		1 000
275100 Fonds de réserve affecté	100	
517000 Compte courant BNP Paribas Factor		100

3.2.3. Votre demande de déblocage de fonds en fonction du solde disponible sur votre compte courant, après prise en compte de votre cession de factures

Dans l'exemple ci-dessus, le solde disponible est de :

Cession créances		10 000 €
À déduire		
Créances cédées non financées	- 1 000 €	
Commission d'affacturage	- 60 €	
Fonds de garantie	- 1 000 €	
Fonds de réserve	- 100 €	
Soit		7 840 €

Si vous souhaitez débloquer sur ce solde disponible, un montant de 7700€ (donc un financement partiel), lors du virement qui sera fait sur le compte bancaire que vous aurez indiqué, l'écriture à comptabiliser sera la suivante :

	Débit	Crédit
580000 Virement de fonds	7 700	
517000 Compte courant BNP Paribas Factor		7 700

3.2.4. Écritures à passer après la prise en charge des factures et le décaissement de l'avance qui vous a été faite

Ces écritures correspondront aux mentions portées sur les avis de débit ou de crédit qui vous seront transmis. On peut noter les exemples suivants :

Commission de financement : elle est calculée mois par mois (de la date du décaissement du disponible, jusqu'au paiement effectif des créances) ou au moment du décaissement sur la base du délai de paiement figurant sur les factures (plus jours de sécurité)

	Débit	Crédit
668000 Commission de financement	50	
445660 TVA déductible	10	
517000 Compte courant BNP Paribas Factor		60

Factures cédées qui étaient « non finançables » à la date du bordereau de cession de créances, et qui deviennent finançables (augmentation de montant agréé, paiements du client au factor qui font baisser l'encours utilisé...) :

	Débit	Crédit
467000 Créances cédées non financées		1000
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	1000	

Restitution d'une partie du dépôt de garantie, suite au paiement effectué à BNP Paribas par vos clients :

275000 Fonds de garantie		100
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	100	

Autres cas de restitution : De nombreuses raisons peuvent entraîner une restitution partielle. À noter que cette dernière est manuelle et à l'initiative du gestionnaire.
Ex: suite à la résolution d'un litige, le gestionnaire décide de débloquer le montant du fonds de réserve correspondant uniquement à cette facture.

275100 Fonds de réserve affecté	50
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	50

Facture financée initialement par BNP Paribas Factor et qui vous est restituée dans le cas d'une facture litigieuse. Votre client devra alors vous régler directement :

9BNPPF Créances cédées au factor	1 000
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	1 000
275000 Fonds de garantie	100
517000 Compte courant BNP Paribas Factor	100

3.2.5. Écriture à comptabiliser lors des paiements par vos clients des factures cédées sur le compte encaissements BNP Paribas

512xxx Compte encaissements BNP Paribas	2 000
9xxxx Compte du client ayant payé	2 000

3.2.6. Écriture à comptabiliser lors de la remontée du paiement du client effectué sur le compte encaissements BNP Paribas, à BNP Paribas Factor (compte 90 : règlements reçus data factoring)

	Débit	Crédit
9BNPPF Compte encours BNP Paribas Factor	2 000	
512xxx Compte encaissements BNP Paribas		2 000

Remarque : vous devrez également vous connecter sur le site BNP Paribas pour affecter ce règlement de 2 000 € porté dans le compte 90 règlements reçus data factoring, à la facture concernée.

3.2.7. Lors l'arrêté de vos comptes annuels

Votre contrat étant « sans recours », les cessions de créances à BNP Paribas Factor sont définitives, sous réserve de la validation du contrat par le commissaire aux comptes. Elles pourront par ailleurs faire l'objet d'un recours de la part de BNP Paribas Factor à votre encontre pour l'un des événements décrits au contrat.

Il n'y aura aucun engagement hors bilan à mentionner dans l'annexe de vos comptes annuels au titre des créances cédées et non encore encaissées par BNP Paribas Factor, dans la partie « **engagements financiers hors bilan donnés** ».

Remarque : si vous avez adopté la proposition de comptabilisation développée en § 3.2. de ce livret : pour la présentation de vos arrêtés de comptes, vous devrez compenser le solde créditeur du compte 9BNPPF, correspondant aux créances clients que vous nous avez cédées et qui ne sont pas encore payées par vos clients, avec les soldes débiteurs clients correspondant aux créances cédées et non encore encaissées.

Ainsi, vous ne conserverez plus à l'actif de votre bilan que les créances clients qui n'ont pas fait l'objet d'une cession de créance à BNP Paribas Factor.



EXEMPLES DE RAPPROCHEMENTS POUVANT ÊTRE RÉALISÉS PÉRIODIQUEMENT

ENTRE LES CHIFFRES FIGURANT
DANS VOTRE COMPTABILITÉ
AU TITRE DES OPÉRATIONS DE
FACTORING ET LE SOLDE DES
COMPTES OUVERTS À VOTRE NOM
CHEZ BNP PARIBAS FACTOR

- **Le compte courant**

Le solde du compte 517000 doit correspondre au solde du compte courant ouvert à votre nom chez BNP Paribas Factor.

- **Le compte créances cédées non financées**

Le solde du compte 467000 doit correspondre au solde du compte **« indisponible »** ouvert à votre nom chez BNP Paribas Factor.

- **Le compte retenue de garantie**

Le solde du compte 275000 doit correspondre au solde du compte F.G. constitué ouvert à votre nom chez BNP Paribas Factor.

- **Les comptes fonds de réserves affectés**

Le solde des comptes 4670xx... doivent correspondre aux soldes des comptes de réserve affectés ouverts à votre nom chez BNP Paribas Factor.

- **Le compte auxiliaire 9BNPPF**

Encours de créances cédées à BNP Paribas Factor : le solde de ce compte doit correspondre au montant des encours de financement chez BNP Paribas Factor.

- **Le compte 512xxx «encaissements»**

Ce compte doit être soldé puisque les règlements reçus par BNP Paribas de vos clients sont remontés quotidiennement sur le compte 90 ouvert dans nos livres **« règlements reçus data factoring »**.



NORME IFRS 9

CONTRAT DÉCONSOLIDANT

Pour valider le caractère déconsolidant du contrat, une analyse plus fine de ce dernier devra être effectuée par votre commissaire aux comptes et les juristes de BNP Paribas Factor étant précisé que seul votre commissaire aux comptes pourra qualifier votre contrat de déconsolidant.

**Pour plus d'informations
contactez BNP Paribas Factor**

☎ 04.91.39.63.81
@ partenaire@bnpparibasfactor.fr

BNP Paribas Factor S.A., au capital de 5 718 272 euros - RCS Nanterre B 775 675 069 - TVA FR 69 775 675 069.

Siège social : Seine Way - 12 - 14, rue Louis Blériot CS 10096 92506 Rueil Malmaison Cedex.

Le contenu de ce document est exclusivement la propriété de BNP Paribas Factor S.A. Toute reproduction sans autorisation expresse et préalable de BNP Paribas Factor S.A. est interdite. PLV 09-2019



**BNP PARIBAS
FACTOR**